

Mise à niveau Vol libre

RS5172 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15421, 15041, 15436
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	04/05/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011**ECOLE NATIONALE DES SPORTS DE MONTAGNE · SIRET : 19740068200013**<http://cnsnmm.sports.gouv.fr/>**CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE · SIRET : 19310098900014**

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pour des raisons impérieuses de sécurité, les titulaires du BEES 1er degré option "vol libre" spécialité "parapente" et spécialité "delta", du BEES 2ème degré option "vol libre" spécialité "parapente" et spécialité "delta", de l'AQA à l'encadrement professionnel du vol libre, du BPJEPS spécialité "vol libre" mention "parapente" et mention "deltaplane",

du DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif" mention "parapente" et mention "deltaplane", et du DESJEPS spécialité "performance sportive" mention "parapente" et mention "deltaplane" sont soumis tous les six ans à la vérification du maintien des compétences professionnelles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Analyser les risques de la pratique « vol libre » à travers l'étude de l'accidentologie afin de prévenir les accidents en vol libre.
2. Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse.
3. Actualiser les compétences techniques et pédagogiques en vol libre afin de s'approprier l'évolution des techniques et des pratiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L

212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figurent le BEES 1er et 2ème degré option "vol libre" spécialité "parapente" et "delta", le BPJEPS spécialité "vol libre" mention "parapente" et mention "deltaplane", le DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif" mention "parapente" et mention "deltaplane", et le DESJEPS spécialité "performance sportive" mention "parapente" et mention "deltaplane", à jour de la mise à niveau.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification s'adresse
aux titulaires du BEES 1er degré option "vol libre" spécialité
"parapente" et spécialité "delta", du BEES 2ème degré option "vol libre"
spécialité "parapente" et spécialité "delta",
de l'AQA à
l'encadrement professionnel du vol libre, du BPJEPS spécialité "vol
libre" mention "parapente" et mention "deltaplane",
du DEJEPS
spécialité "perfectionnement sportif" mention "parapente" et mention
"deltaplane", et du DESJEPS spécialité "performance sportive" mention
"parapente" et mention "deltaplane".

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

L'attestation de mise à niveau est délivrée par le directeur de l'établissement ayant autorisation, placé sous la tutelle
du ministre chargé des sports, aux candidats qui ont validé l'ensemble des évaluations, conformément à la liste
établie par les évaluateurs.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/05/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS7242

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5172/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	192
Parcours menés à terme	191
Taux d'achèvement	99 %
Période	03/2022 – 12/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	258
Montant total engagé	110 906 €
Coût moyen par dossier	430 €
Durée moyenne	24 h
Période	10/2020 – 04/2025
France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	4 %

